



## licenciement suite avenant contrat

Par **cecilia78**, le **03/08/2012** à **12:21**

Bonjour,  
embauché en octobre 2010 en CDI avec période d'essai de 4 mois en statut cadre, mon employeur m'a fait signer un avenant au contrat me faisant passer en CDD durée jusqu'à la fin du chantier (je travaille dans le bâtiment). j'ai signé ne souhaitant pas perdre mon emploi. il me licencie aujourd'hui le chantier étant terminé.  
EST CE LEGAL DE FAIRE PASSER QUELQU UN D UN CDI A UN CDD?

Par **P.M.**, le **03/08/2012** à **12:58**

Bonjour,  
Il faudrait savoir si c'est réellement un CDD ou un CDI de chantier que vous avez signé en dernier mais normalement comme le CDI initial n'a jamais été rompu, c'est lui qui existe encore et l'employeur ne peut pas agir ainsi...  
Il faudrait savoir quelle procédure a été suivie maintenant...